

## Les ministères dans l'Eglise catholique romaine

Avant Vatican II, l'Eglise catholique romaine apparaissait plutôt comme linéaire, hiérarchique, l'autorité descendant de haut en bas : pape, évêques, prêtres, laïcs (ou « fidèles », « ouailles », récepteurs fidèles et si possible obéissants à un enseignement venant d'en haut, et bénéficiant de sacrements). L'insistance était mise sur le caractère sacré, « sacerdotal », « à part » de la mission des prêtres, dans la ligne de la théologie de St Thomas d'Aquin ; était valorisé l'état de vie des moines et des clercs, censés être plus proches de la perfection évangélique.

Cela se retrouvait dans la liturgie : disposition des Eglises, où l'autel se trouvait loin des fidèles, le prêtre uniquement tourné vers la croix ; déroulement de la messe et des offices quasi exclusivement en latin, les fidèles « assistant à la messe ». Le modèle dominant était celui du moine et de l'ordre des clercs. Au cours du 2<sup>ème</sup> millénaire, en partie suite aux grandes ruptures avec l'Orient au 11<sup>ème</sup> siècle et en réponse à la Réforme protestante du 16<sup>ème</sup>, le pouvoir romain s'était considérablement développé, aboutissant à une conception étroite de l'infaillibilité lors de Vatican 1. L'évêque se définissait plus comme détenteur d'une autorité que comme pasteur au service de l'unité de son Diocèse.

Mais l'Eglise catholique avait bénéficié aussi de l'intuition de témoins, de « prophètes », fondateurs d'ordres ou invitant à un renouveau évangélique : comme François d'Assise, Dominique (13<sup>ème</sup>), Ignace de Loyola (16<sup>ème</sup>), Vincent de Paul (17<sup>ème</sup>), aidé de Louise de Marillac, ou encore Catherine de Sienne (14<sup>ème</sup>) (qui vit de la spiritualité de St Dominique ; illettrée, contemplative, elle a une activité intense, réconcilie des villes ennemies ; elle tentera de ramener le pape d'Avignon à Rome ; conseillère du pape Urbain VI) ; Thérèse d'Avila (16<sup>ème</sup> ; mystique, fonde de nombreux couvents, réforme son ordre) ; Frédéric Ozanam (début 19<sup>ème</sup>, fondateur des conférences de St Vincent de Paul), etc. A noter aussi, au début du XX<sup>ème</sup> tout l'essor des mouvements d'apostolat des laïcs, et de l'Action Catholique, avec « mandat » de la hiérarchie. Il y a eu aussi toute une expérience de rencontres à l'occasion des grandes guerres mondiales, et l'émergence de grandes questions internationales autour de la paix, du sous-développement. L'Eglise catholique romaine ne pouvait plus se considérer comme un îlot coupé du monde ; une dimension du laïcat s'est développée au cœur de l'Eglise.

Vatican II présente plutôt l'Eglise en cercles concentriques, remettant en valeur, au centre, le sacerdoce des baptisés et l'égalité de tous ; le Concile insiste également sur la mission des baptisés au cœur du monde, dans une optique d'accueil des signes des temps ; l'Eglise ne se définit pas en réaction à un monde hostile. La constitution conciliaire « Lumen Gentium » consacre un premier chapitre sur le mystère de l'Eglise ; « (elle est) dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (introduction). Le 2<sup>ème</sup> chapitre est consacré au peuple de Dieu, corps du Christ ; ce n'est qu'au 3<sup>ème</sup> chapitre qu'il est question de la constitution hiérarchique de l'Eglise, et spécialement l'épiscopat. Le Concile, dans la fidélité à l'Eglise des premiers siècles, insiste sur la sacramentalité de l'épiscopat plutôt que sur sa mission de juridiction (Lumen Gentium N° 21). La mission de l'évêque est présentée comme un ministère de communion, d'unité au sein du diocèse, avec l'ensemble des évêques et avec l'évêque de Rome. Sa mission est de discerner dons et missions divers pour le service de l'Eglise et du monde. Lumen Gentium (N° 18)

dit aussi que « pour que l'épiscopat (soit) un, Jésus-Christ a mis St Pierre à la tête des autres apôtres, instituant, en sa personne, un principe et un fondement perpétuels et visibles d'unité de Foi et de communion ». Une évolution se vit petit à petit autour du ministère du pape : il se présente plus aujourd'hui comme « l'évêque de Rome » ; de grands pas ont été faits pour une plus grande synodalité et une plus grande place donnée aux conférences épiscopales (cf l'insistance du pape François). L'infaillibilité (Lumen Gentium 25) est moins vue comme un privilège de la personne du pape, que comme « un enseignement authentique d'une doctrine concernant la Foi et les mœurs (qui) s'impose de manière absolue », ratifié par le corps épiscopal ; le Concile œcuménique est présenté comme le lieu privilégié de cette infaillibilité.

Vatican II remet en valeur le diaconat permanent (Lumen Gentium 29) ; les 3 volets du ministère ordonné étant ceux du diacre, du prêtre et de l'évêque. L'évêque et le prêtre incarnent la dimension de service du diaconat, la diaconie : ils sont aussi au service de la croissance de l'Eglise (Lumen Gentium 28 : « (les prêtres) sont consacrés pour prêcher l'évangile, pour être les pasteurs des fidèles et pour célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament... Participant de la charge de l'unique Médiateur qui est le Christ, ils annoncent à tous la Parole de Dieu.... Dans le culte eucharistique agissant en nom et place du Christ et proclamant son mystère, ils réunissent les demandes des fidèles au sacrifice de leur chef... » ). Les sacrements sont là pour nourrir la vie des baptisés et édifier le Corps du Christ, l'Eglise ; ils sont vus dans une dimension missionnaire. Ce qui est premier pour le prêtre, ce sera de présider à la construction de la communauté ; c'est pour cela qu'il préside l'Eucharistie, qui construit le Corps du Christ. Le Corps du Christ sera donc à la fois le pain et le vin de l'Eucharistie, mais aussi la communauté partageant cette Eucharistie. L'Esprit-Saint est invoqué par le prêtre à la fois sur le pain et le vin, et sur l'assemblée.

Aujourd'hui l'insistance sera mise sur le ministère, plus que sur le sacerdoce. On parlera de « ministère presbytéral ». Des ministères non ordonnés seront reconnus, dans une Eglise où les prêtres sont moins nombreux : délégués pastoraux, serviteurs de communauté, conseils de paroisse, missions diocésaines reconnues par l'évêque, participation à des synodes où tous les baptisés ont une part active (cf l'évolution des synodes dans le diocèse de Rouen). Le ministère presbytéral reste essentiel, structurel, dans la théologie catholique, comme un ministère de communion et d'enseignement qui constitue l'Eglise autour des sacrements ; l'évêque est garant de cette unité sur un territoire donné, le diocèse, où se vit la plénitude de l'Eglise ; ceci en communion avec le corps épiscopal et l'évêque de Rome. La dimension universelle s'articule donc avec la dimension locale, le sacrement de l'Eucharistie étant le signe et le moyen de l'unité entre tous les membres du corps du Christ.